



Réaménagement de l'avenue de la Verrerie

Note explicative



Maître d'ouvrage

Commune de Forest
Rue du Curé, 2 à 1190 Forest

Maître d'œuvre

Commune de Forest
Département travaux publics et urbanisme
Service Voiries
Rue du Curé, 2 à 1190 Forest

Table des matières

1. Données principales.....	4
1.1. Objet.....	4
1.2. Lieu / Périmètre d'intervention.....	4
1.3. Gestionnaire de la voirie	5
1.4. Auteurs du projet	5
1.5. Dispositions planologiques en vigueur dans la zone :.....	5
1.5.1. PRAS	5
1.5.2. PRDD.....	6
2. Descriptif du projet	7
2.1. Objectifs du projet.....	7
2.2. Description du projet.....	7
2.2.1. Profils.....	7
2.2.2. Circulation	8
2.2.3. Trottoirs.....	9
2.2.4. Stationnement.....	9
2.2.5. Eclairage	10
2.2.6. Plantations	11
2.2.7. Gestion des eaux pluviales	19
2.2.8. Mobilier urbain.....	21
2.2.9. Matériaux	23
2.2.10. Ludicité.....	23
3. Inventaire des incidences prévisibles du projet.....	31
3.1. Mobilité	31
3.2. Gestion des eaux pluviales	31
3.3. Esthétique.....	31
3.4. Ludicité	32

1. DONNÉES PRINCIPALES

1.1.OBJET

Réaménagement de façade à façade de l'avenue de la Verrerie à Forest entre la chaussée de Neerstalle et le carrefour avec l'avenue des Familles et le square Toinon, soit entre les numéros 2 et 142 d'un côté et le numéro 1 de l'avenue de la Verrerie et le numéro 1 du square Toinon d'autre part.

1.2.LIEU / PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Ce périmètre inclut les raccords avec les voiries perpendiculaires, soit la rue de la Teinturerie (à hauteur des numéros 36 à 40), la rue des Bonnes-Mères, la rue Auguste Lumière, l'avenue de Fléron, la rue Louis Lumière (à hauteur du numéro 33), l'avenue des Familles et le square Toinon.



Figure 1 : Réaménagement de l'avenue de la Verrerie (Fonds de plan : Brugis)

Le réaménagement prévu consiste en :

1. Le réaménagement en voirie « classique - de type zone 30 » et mise en sens unique de l'avenue de la Verrerie entre la Chaussée de Neerstalle et la rue de la Teinturerie (afin de permettre notamment l'accès poids lourds aux sociétés présentes dans l'avenue de la Teinturerie, cf. infra)
2. Le réaménagement en zone de rencontre de l'avenue de la Verrerie entre la rue de la Teinturerie et le square Toinon

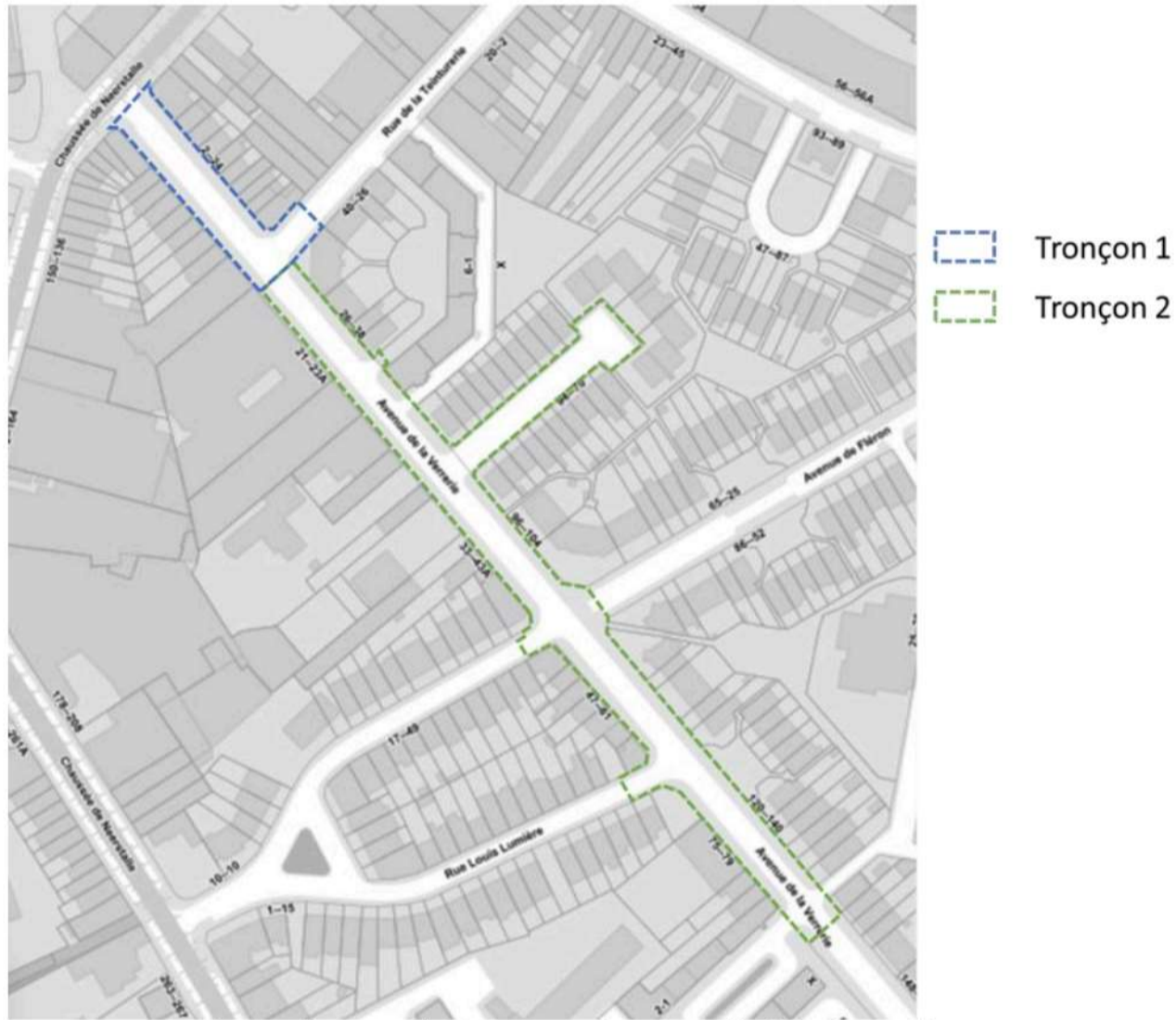


Figure 2: découpage de l'aménagement en deux tronçons (fonds de plan : Brugis)

1.3. GESTIONNAIRE DE LA VOIRIE

Voirie communale, avec la particularité que la portion comprise entre le n°40 et n°94) appartient au Foyer du Sud, mais en gestion à la commune de Forest.

1.4. AUTEURS DU PROJET

Travaux Publics de la commune de Forest

1.5. DISPOSITIONS PLANOLOGIQUES EN VIGUEUR DANS LA ZONE :

1.5.1. PRAS

Situation existante de droit :

Pas de prescription particulière

Carte des affectations :

Les îlots situés au nord et à l'ouest de l'avenue de la Verrerie sont des zones mixtes (îlots Van Roy et Teinturerie), les îlots situés à l'est et au sud de l'avenue de la Verrerie sont des zones d'habitation à prédominance résidentielle. La cité jardin Forest Vert est reprise comme Zichée (Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement).



Figure 3: PRAS, carte des affectations

1.5.2. PRDD



Figure 4: Extrait du PRDD

2. DESCRIPTIF DU PROJET

2.1. OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du réaménagement de la voirie sont :

- Poursuivre le réaménagement de l'avenue la Verrerie, initié en 2019.
- Limiter le trafic de transit et apaiser le quartier, en accord avec les différents plans de mobilité en application.
- Rééquilibrer le profil de la voirie au profit des modes actifs.
- Sécuriser et rendre les traversées accessibles à tous avec une attention portée sur les PMR et les déficients visuels.
- Inciter à une diminution de la vitesse des véhicules motorisés.
- Déminéraliser les surfaces et intégrer des dispositifs de gestion des eaux pluviales.
- Diminuer l'effet d'îlot de chaleur par le renforcement de la végétation.
- Accroître la convivialité des espaces publics et réduire les barrières mentales entre les différentes identités du quartier. La sécurisation des traversées et un aménagement support de convivialité permettrait de lui donner un caractère d'interface liante plutôt que de frontière entre les différentes identités bordant l'axe.
- Répondre aux besoins d'assises dans l'espace public.
- Transformer le clos de la Verrerie en espace public de proximité adapté aux usages observés, permettant une appropriation par les habitants.
- Renouveler l'éclairage public.
- Embellir le cadre de vie

2.2. DESCRIPTION DU PROJET

2.2.1. Profils

Situation existante

L'avenue de la Verrerie est une voirie locale qui subit un trafic de transit important et des vitesses de circulation excessives.

L'avenue est large et ses trottoirs sont en très mauvais état (dû, entre autres, aux racines des arbres existants). Elle comporte très peu d'espaces de pleine terre.

La pente varie de 0 à 4 % sur la longueur de l'avenue, ce qui peut entraîner une grande quantité d'eau de ruissellement à une vitesse rapide vers le réseau d'égout.

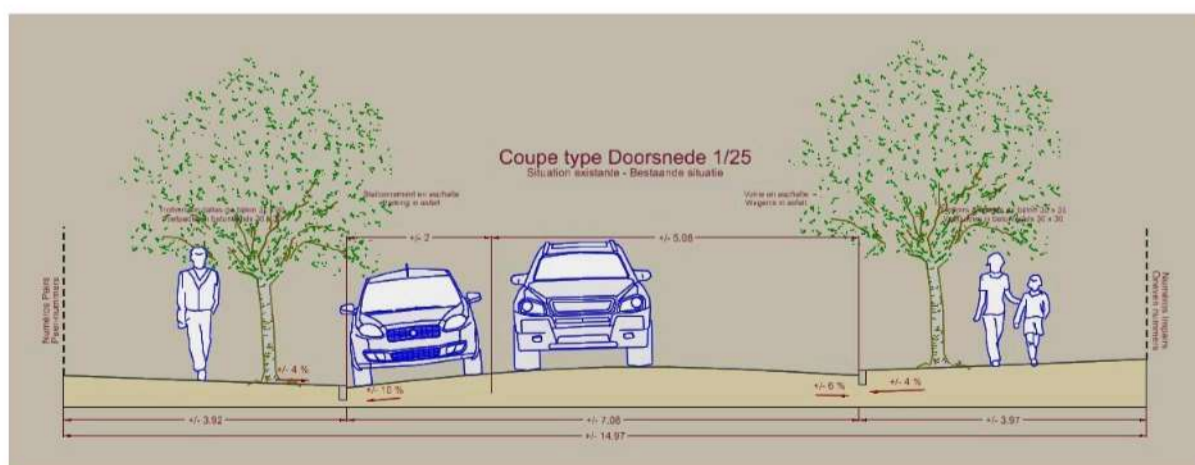


Figure 5: Profil existant de l'avenue de la Verrerie

Situation projetée

Le projet a pour objectifs principaux la sécurisation des usagers de la voirie, la requalification d'une grande partie de l'espace en zone de rencontre et l'augmentation de la convivialité par un embellissement de la rue, une intensification et une diversification des plantations ainsi que la mise en place de la gestion des eaux de ruissellement.

Le fond de coffre de la voirie sera entièrement renouvelé.

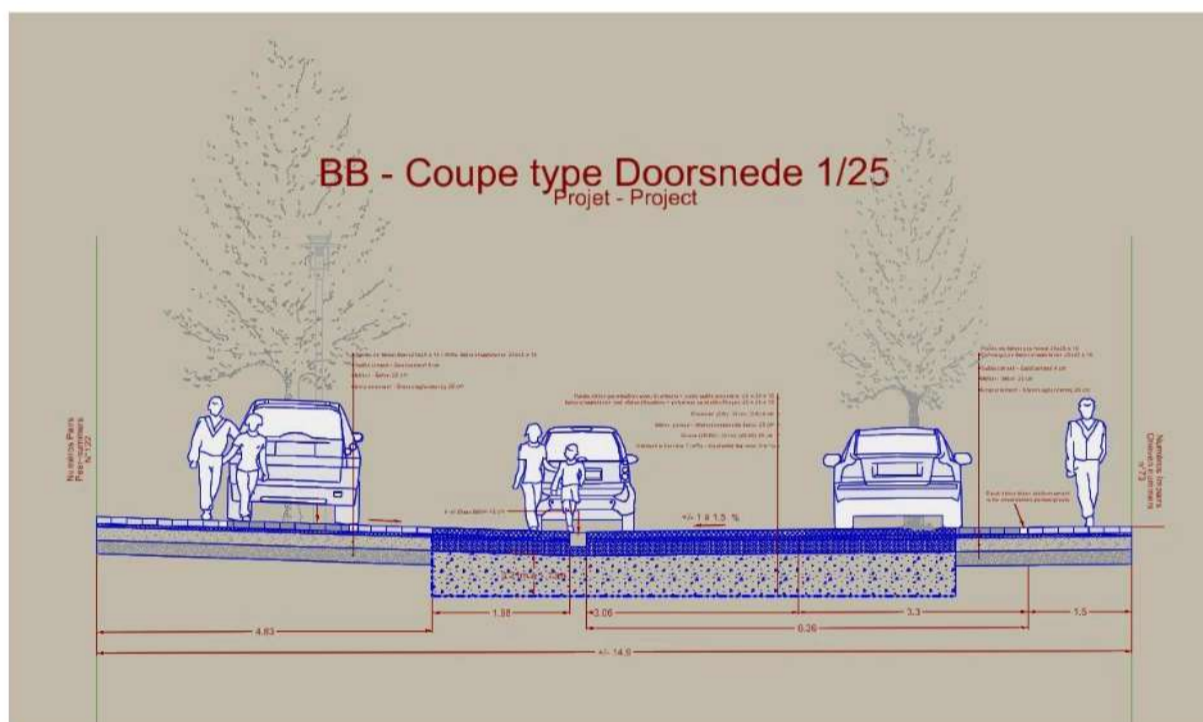


Figure 6: Profil projeté de l'avenue de la Verrerie

2.2.2. Circulation

Situation existante

L'avenue de la Verrerie est actuellement à deux sens de circulation (modes actifs et véhicules à moteur). Son régime de vitesse est de 30 km/h.

Situation projetée

Le projet propose deux traitements différents de l'avenue : un tronçon en voirie classique à sens unique entre la chaussée de Neerstalle et la rue de la Teinturerie qui permet aux poids lourds de circuler vers les entreprises situées dans la rue de la Teinturerie et limitée à 30 km/h.

Un deuxième tronçon en espace de rencontre entre la rue de la Teinturerie et l'avenue des Familles dont la vitesse est limitée à 20 km/h et dont le traitement invite les usagers (piétons, vélos, voitures, etc.) à partager l'espace de circulation dans un respect mutuel.

Ce second tronçon est interrompu à la hauteur de l'avenue Fléron, l'avenue perd donc son intérêt de transit pour les navetteurs. La dernière partie de la rue entre l'avenue Louis Lumière et l'avenue des Familles est également en sens unique montant.

L'avenue dans son ensemble devient un SUL à l'exception des zones en double sens.



Figure 7: Circulation projetée de l'avenue de la Verrerie

2.2.3. Trottoirs

Situation existante

D'une largeur approximative de 4m, les trottoirs (en matériaux hétéroclites) sont dégradés. Les arbres empiètent sur la largeur utile pour les piétons et limitent celle-ci à 2m sur la plus grande partie du parcours.

Situation projetée

Dans le tronçon de voirie classique, entre la chaussée de Neerstalle et la rue de la Teinturerie, le trottoir sera réalisé en pavés de béton 20x20 et une zone délimitée par une bordure sera prévue pour faciliter l'installation de plantes grimpantes le long des façades en fonction des demandes des riverains.

Le deuxième tronçon est réaménagé entièrement de plain-pied. Un filet d'eau en béton est placé au centre de la voirie. Le revêtement sera réalisé en pavés de béton 25x25x10 de couleur gris clair à l'exception des zones de stationnement qui seront réalisées en pavés gris foncé avec des bordures blanches.

Une partie importante des eaux de ruissellement sera renvoyée à des massifs stockant. Au-dessus de ces massifs, le format des pavés (identiques aux précédents) comportera des joints ouverts (remplissage granuleux ou pavés enherbés) qui permettront également d'infiltrer les pluies courantes.

2.2.4. Stationnement

Situation existante

Sur l'axe principal, le stationnement, longitudinal à la chaussée s'effectue d'un seul côté et dans le clos des deux côtés. Les véhicules sont stationnés jusqu'au droit des croisements car il manque des traversées piétonnes. La zone de stationnement proprement dite est constituée d'asphalte.

Le nombre de places légales, calculé sur base d'une longueur de 5 mètres par place s'élève à 73.

Le nombre de places relevé par parking.brussels s'élève à 69.

Situation projetée

Dans le tronçon de voirie classique, entre la chaussée de Neerstalle et la rue de la Teinturerie, le stationnement est réalisé en asphalte de plain-pied avec la voirie. Une zone de stationnement est toutefois réservée à la récupération des eaux de ruissellement et sera réalisée en pavés béton 25x25cm gris foncé à joints ouverts.

Dans la zone de rencontre, le stationnement est matérialisé par des « cases » en pavés de béton de couleur gris foncé avec un liseré blanc additionnée d'un logo P. Celles-ci sont réparties équitablement dans la longueur et les places PMR sont conservées au plus près de leurs emplacements actuels.

Le nombre de places de stationnement passera de 73 à 52 dans le réaménagement (toujours sur un module de 5m). Cette diminution est largement imputable à la difficulté de conserver la densité de stationnement dans le « clos » dont la largeur de voirie ne permet pas de conserver le stationnement des deux côtés selon les nouvelles normes du RRU.

A des fins de protection des équipements et plantations, des bloque-roues en béton seront intégrés au projet dans la trame des pavés 25x25x10cm.

2.2.5. Eclairage

Situation existante

Les luminaires « Albany » sur mâts sont en place depuis 20 ans dans l'avenue de la Verrerie. Dans le clos, ce sont des luminaires « Sera » sur mâts qui ont été installés plus récemment.

Situation projetée

L'éclairage sera entièrement renouvelé. Le modèle sera le « Citea » gris foncé placé soit sur consoles soit sur mâts (cf. plan d'implantation de Sibelga). Ce choix permet de conserver les mâts récents du clos (gris foncé) et d'uniformiser l'avenue de la Verrerie et le clos depuis la chaussée de Neerstalle jusqu'à l'avenue des Familles. Par souci d'uniformisation, nous avons également demandé que le nouveau projet de logement sociaux (Van Roy) contigu à l'av. de la Verrerie et dont les voiries feront l'objet d'une reprise en gestion communale dans le futur soit également équipé des mêmes luminaires.

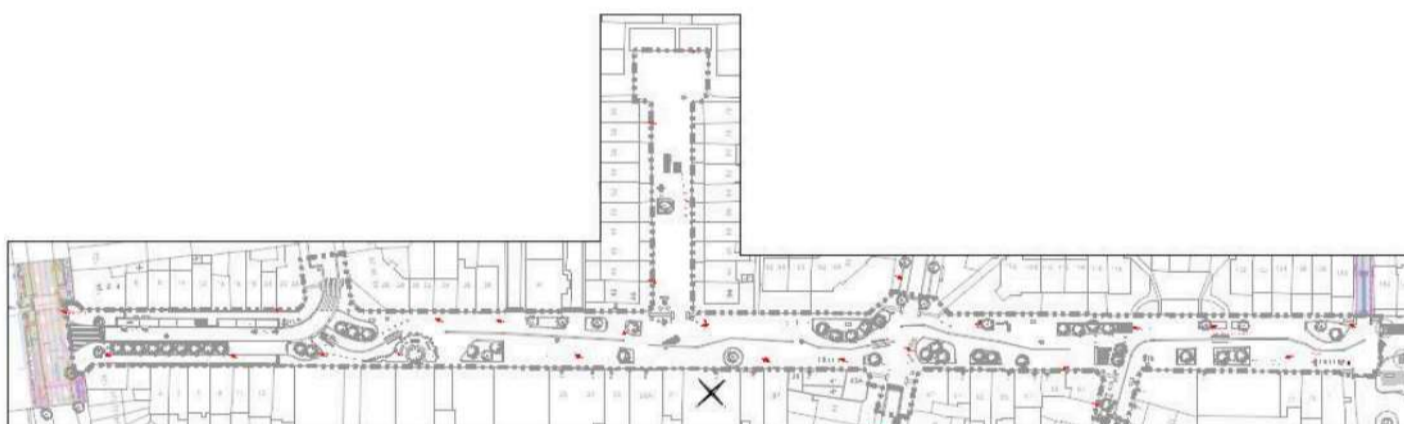


Figure 8: Emplacements prévus pour les luminaires

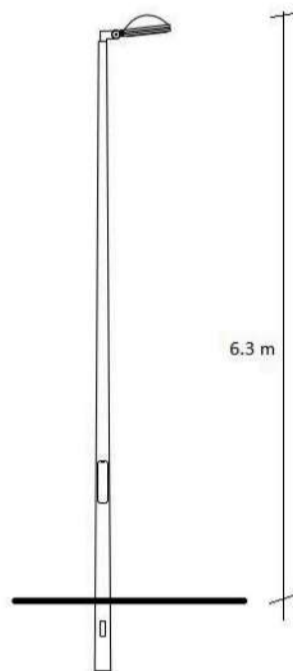


Figure 9: Luminaire Citea sur mât existant (clos)

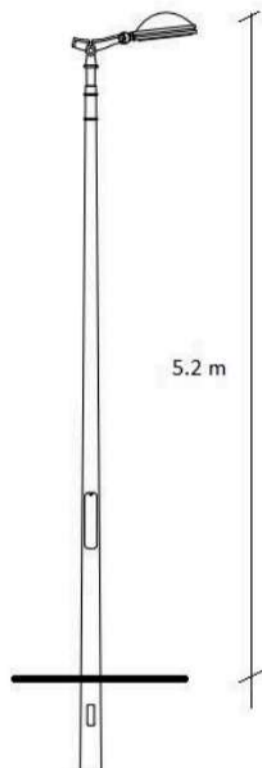


Figure 10: Luminaire Citea sur nouveau mât

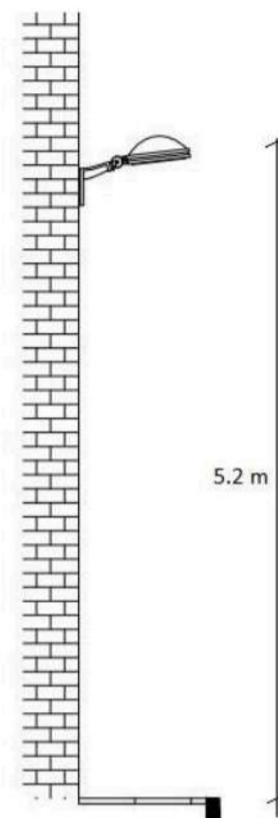


Figure 11: Luminaire Citea sur console

2.2.6. Plantations

Situation existante

Actuellement la rue ne comporte que 35 arbres :

- 33 Acer platinoides « Deborah » en alignement dont l'état sanitaire est globalement peu satisfaisant et plantés dans des fosses exigües.
Ces arbres ont fait l'objet d'une taille très sévère il y a quelques années en vue d'un projet d'abattage. Ce projet n'a pas été mis à exécution et l'état des arbres ne s'est pas amélioré depuis. En outre, les racines de ces arbres endommagent les trottoirs, ce qui les rend dangereux et inconfortables.
Lors de l'abattage des arbres de la première phase de la rénovation de l'avenue de la Verrerie (depuis l'avenue Kersbeek jusqu'à l'avenue des Familles en 2020-2021), nous avons constaté que beaucoup d'entre-eux étaient très malades, certains troncs étaient même creux.
- 2 Carpinus betulus « Frans Fontaine » à l'entrée de la rue (chaussée de Neerstalle) en bon état.

Situation projetée

Afin de déterminer l'état sanitaire des arbres existants, nous avons croisé les données de notre inventaire relevé par un bureau d'étude (en vert et jaune voir plan ci-dessous) avec le diagnostic de notre service espaces verts. Le projet conserve un maximum d'arbres soit 9 érables de l'alignement originel (Acer platanoides) et les 2 Charmes au bas de la rue (Carpinus betulus).

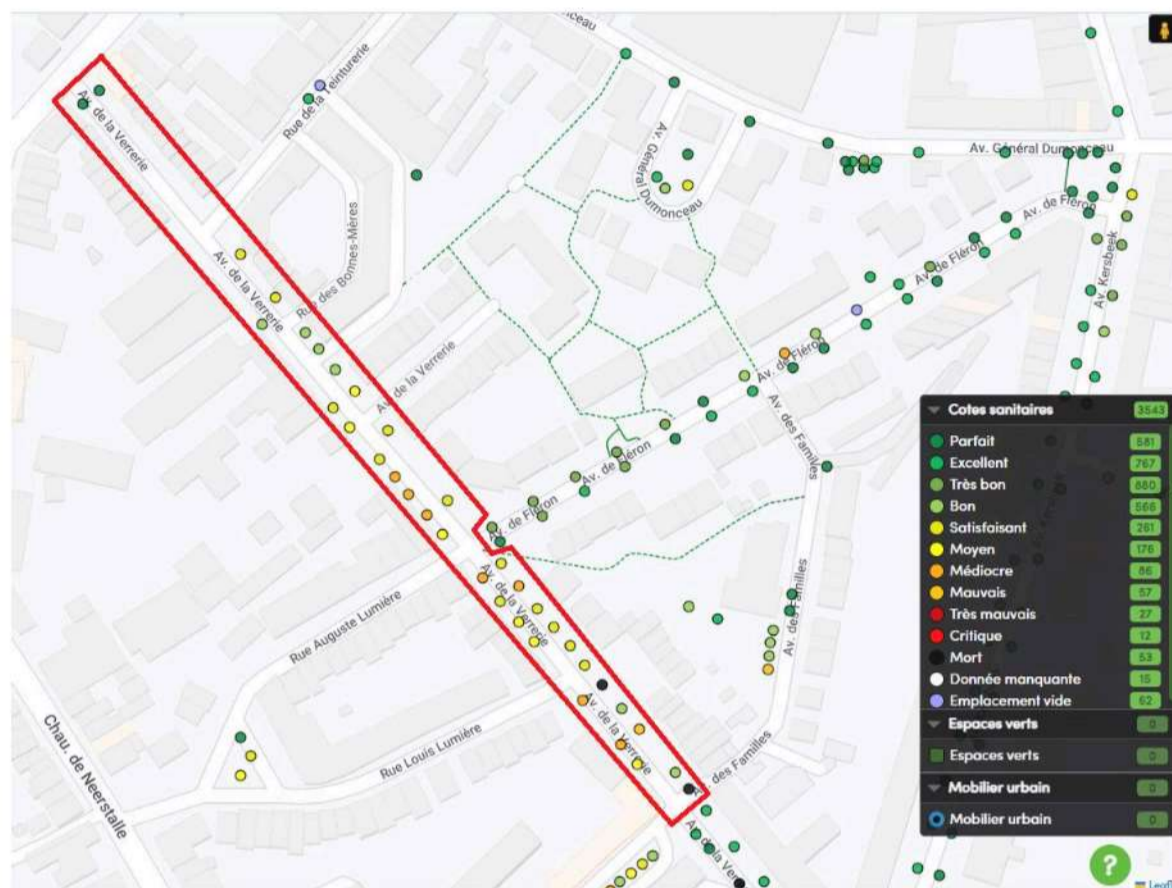


Figure 12: Visuel de l'étude phytosanitaire des arbres réalisé par notre bureau d'étude

Ce chiffre constitue probablement une estimation optimiste étant donné la modification profonde proposée quant à l'aménagement de la rue, les risques de reprise et la taille qu'ils ont subi. Ces arbres courent tout de même un risque important.

En plus de ces 9 sujets conservés, 42 nouveaux arbres d'essences variées seront plantés en pleine terre.

Toutes ces essences résistent à des inondations temporaires ainsi qu'à la sécheresse.

Par cette diversité, nous évitons un risque trop grand de propagation des maladies et permettons que tous les arbres n'arrivent pas en fin de vie au même moment : le Bouleau à une durée de vie approximative de 30 ans, le peuplier 60 ans et le chêne plus de 100 ans.

Certains arbres seront de typologie « multi troncs » afin de donner une plus grande envergure de végétation.

Les essences pourraient être par exemple :

En hautes tiges :

- *Populus tremula* 'Tapiou'
- *Quercus palustris*
- *Betula pendula* 'Zwitsers Glorie'
- *Liquidambar styraciflua* 'Worplesdon'
- *Gleditsia triacanthos* 'Skyline'
- *Ulmus* 'Vada'

En multi-troncs :

- *Mespilus germanica*
- *Quercus cerris*
- *Ostrya carpinifolia*



Populus tremula Tapiau



Quercus palustris



Betula pendula 'Zwitsers Glorie'



Liquidambar styraciflua 'Worplesdon'



Gleditsia triacanthos 'Skyline'



Ulmus 'Vada'



Mespilus germanica



Quercus cerris



Ostrya carpinifolia

Le choix définitif se fera en fonction des disponibilités en pépinière.

Les zones de plantation (parfois aménagées en jardins de pluie) comprendront un mélange de graminées, de plantes persistantes (de petite tailles) et de vivaces. Celles-ci pourraient être protégées par des rochers.

Exemples de plantes vivaces dans les massifs :

Entre 1,20 m et 1,5 m :



Cimicifuga simplex pink spike



physocarpus opulifolius lady in red



Hydrangea macrophylla



Ribes rubrum

Entre 0,5 m et 0,75 m :



Rosmarinus 'Prostratus'



Centranthus ruber



Salvia nemorosa



Coreopsis hybride « limerock dream »



Lavandula 'Hidcote'

Entre 0,2 m et 0,3 m :



Festuca glauca



Heuchera « fire alarme »

Entre 0,1 m et 0,2 m :



Aubrieta alba



Dianthus gratianopolitanus "Badenia"



Cerastium tomentosum

Pour les jardins de pluie :



Caltha palustris



Filipendula ulmaria



Mentha aquatica



Carex hirta



Festuca arundinacea



Alopecurus pratensis



Phalaris arundinacea



Juncus inflexus



Juncus effusus



Epilobium hirsutum



Heracleum sphondylium



Lythrum salicaria



Galium mollugo

2.2.7. Gestion des eaux pluviales

Situation existante

La superficie globale du projet est de 6.680m². Actuellement, la surface perméable du projet est équivalente à 35m² soit environ 0,5 %. La chaussée et les trottoirs, composés d'asphalte et de dalles 30x30cm, sont complètement imperméables. Le nombre actuel d'arbres est de 35.

Situation projetée

Le projet propose d'améliorer significativement la gestion des eaux de ruissellement et de contribuer à la réduction des inondations en aval :

- En augmentant les surfaces perméables jusqu'à 43 % par l'aménagement d'espaces de pleine terre et des revêtements semi-perméables.
- En déminéralisant les zones de circulation pour des revêtements semi-perméables (pavés à joints ouverts et pavés enherbés) sur une superficie de 2.173m².
- En densifiant et en diversifiant la végétalisation grâce à la plantation d'arbres à haute tige et une végétation basse dans les jardins de pluie qui contribueront également à réduire le phénomène d'îlot de chaleur et à absorber une partie des eaux de ruissellement récoltées.
- En infiltrant les eaux de ruissellement grâce l'aménagement de revêtements perméables et semi-perméables et de massifs drainants sous la chaussée.

Le volume global géré dans les massifs sera équivalent à 256,69m³ (sur base d'une pluie de 60 mm - épaisseur des massifs 0,65m) et de 107,4m³ dans les jardins de pluie (profondeur moyenne 0,30m), soit un total de 364,09m³ pour l'ensemble du périmètre. Les superficies semi-perméables (pavés à joints ouverts et pavés enherbés) permettront par ailleurs de gérer une grande partie des pluies courantes.



Figure 13: Plan du projet de réaménagement de l'avenue de la Verrerie

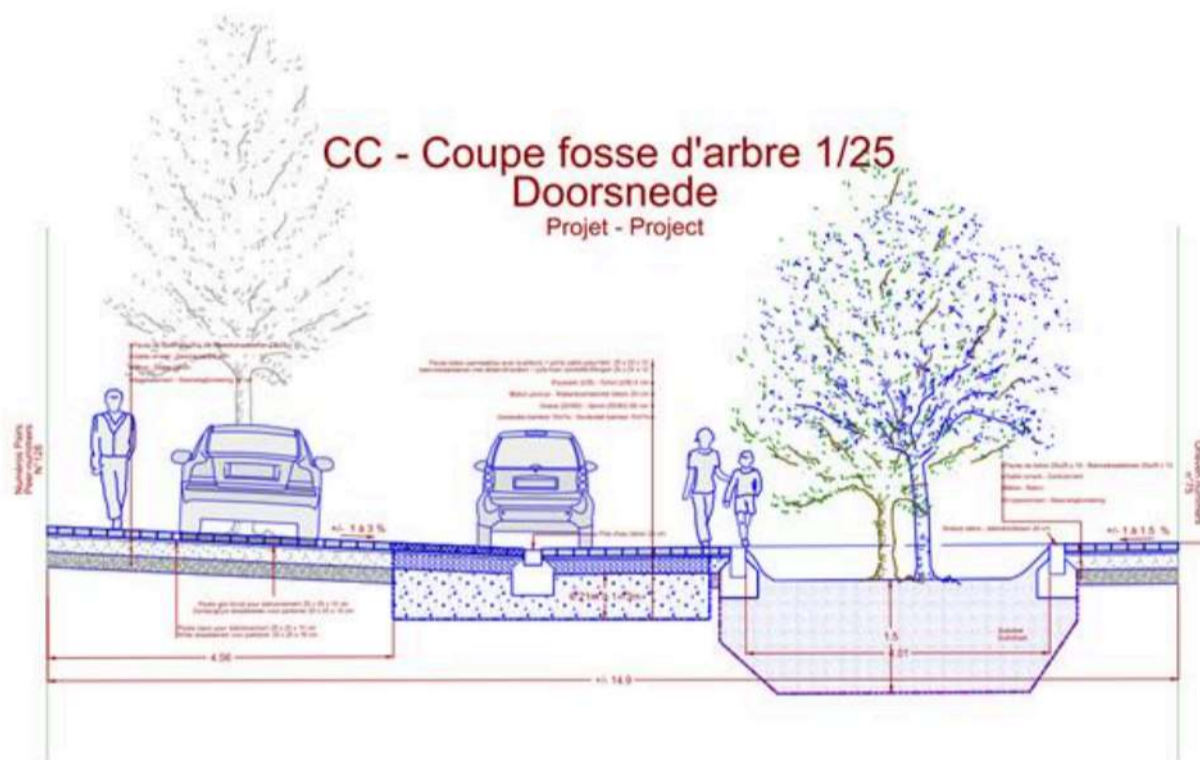


Figure 14: Coupe jardin de pluie

Les massifs drainants ont été dimensionnés sur base d'une pluie correspondant à 60 mm et selon les pentes des quatre secteurs. Pour le tronçon le plus important, ayant une pente de 4%, il sera nécessaire de cloisonner les massifs de manière à récolter et temporiser les eaux avant infiltration.

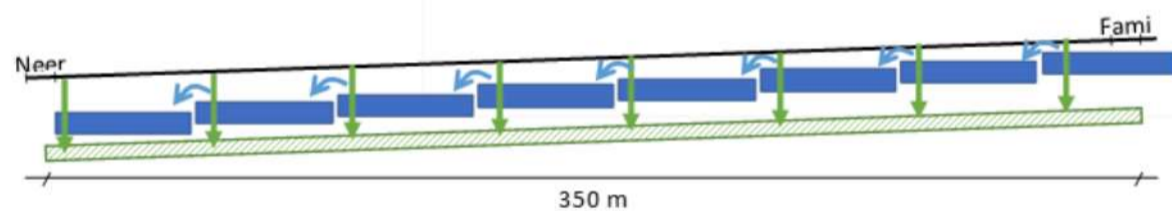


Figure 15: Schéma de principe du cloisonnement des massifs drainants

Les volumes gérés, selon les quatre secteurs, se répartiront comme suit :

tronçon	pente (%)	Surfaces drainées (m ²)	superficiés pleines terre (m ²)	volumes d'eau à gérer (ref. pluie 60 mm) en m ³	volume total d'eau gérée par les massifs drainants - épaisseur 0,66m (m ³)	volume total d'eau gérée par les jardins de pluie - profondeur moyenne 0,3m (m ³)	volumes total d'eau gérée (sans superficie semi-perméables) en m ³
Tronçon amont compris entre les n°130 et n°140 (Rose)	0,15	500	47	30,85	34,67	7,05	41,72
Tronçon compris entre le n°130 et la rue de la Teinturerie (Jaune)	4	3.501	523	219,47	143,86	78,45	222,31
Tronçon - clos (gris)	2	870	13	52,43	69,13	1,95	71,08
Tronçon aval compris entre la rue de la Teinturerie et la chaussée de Neerstalle (brun)	1	1093	133	67,97	9,03	19,95	28,98
total		5964	716	370,72	256,69	107,4	364,09

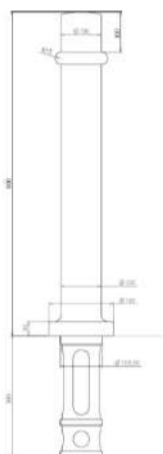
2.2.8. Mobilier urbain

Situation existante

Les quelques éléments de mobilier urbain (barrières croix de St André, potelets, etc.) sont peints en vert foncé.

Situation projetée

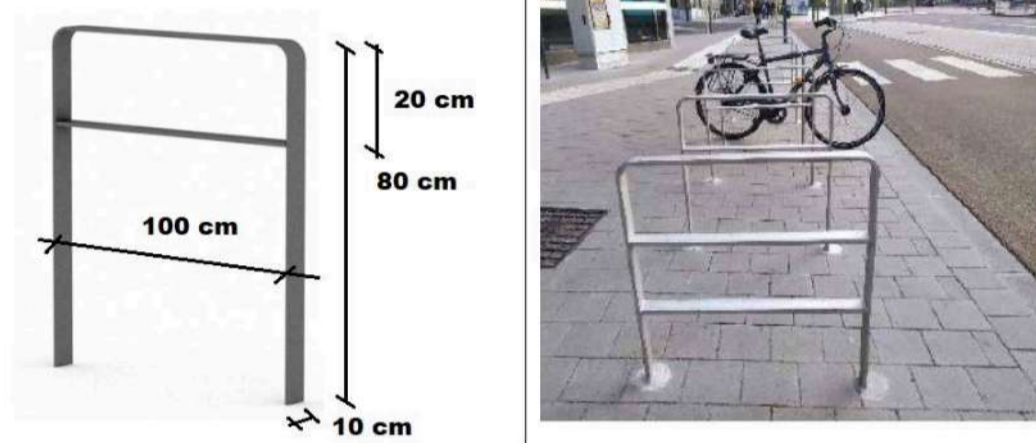
Les bornes anti-stationnement sont en fonte peintes en vert :



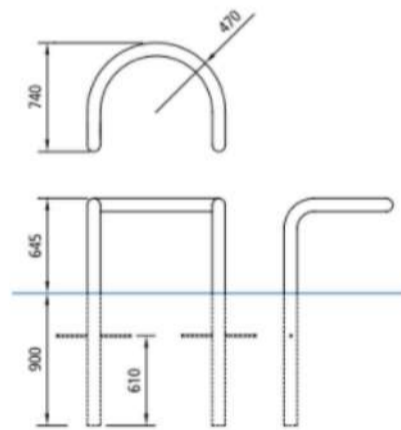
Les poubelles sont en fonte peintes en vert :



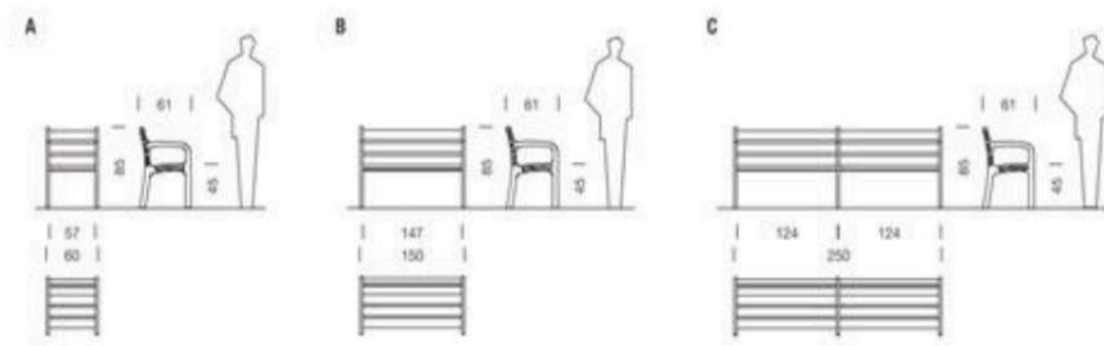
Les range-vélos seront conformes aux recommandations de Bruxelles mobilité (galvanisé ou peints en vert) :



Les arceaux de protection d'arbres sont en acier galvanisé peints en vert.



Les chaises correspondront au modèle suivant :



Les boxes vélo correspondront au modèle suivant :



2.2.9. Matériaux

Situation existante

Les matériaux présents correspondent à une voirie classique de plus de 20 ans d'âge : asphalte, dalles en béton 30x30cm, klinkers, bordures et pavés en béton/pierre naturelle.

Situation projetée

Premier tronçon en voirie classique :

- Asphalte
- Pavés béton gris clair 20x20x8cm
- Bordures en béton
- Pavés stationnement en béton gris foncé 25x25x10cm à joints ouverts et poussier

Deuxième tronçon en espace de rencontre :

- Pavés gris clair 25x25x10cm à joints fermés ou ouverts
- Pavés rouges 25x25x10cm à joints fermés ou ouverts (pour le marquage ludique)
- Pavés noirs 25x25x10cm à joints fermés ou ouverts (pour le marquage ludique)
- Joints enherbés ou granuleux
- Pavés en béton gris foncé 25x25x10cm
- Bordures et bloque-roues en béton

2.2.10. Ludicité

Situation existante

La Commune de Forest développe un maillage ludique à l'échelle de son territoire. Dans ce cadre, elle a initié une étude de chalandise en 2020 pour comprendre les besoins et les carences en termes de ludicité. On y constate que le périmètre de l'avenue de la Verrerie souffre d'une carence en aires de jeux et en espaces ludiques malgré la présence d'un terrain de pétanque à l'extrémité de l'avenue de la Verrerie et de l'avenue du Bempt.

L'avenue de la Verrerie est pourtant située à proximité de nombreuses crèches et d'écoles et c'est une des artères principales du quartier. Si le parc du Bempt offre des équipements ludiques de plein-air

appréciés, il est régulièrement saturé et ne suffit pas à répondre aux besoins des habitants du quartier. Les plaines de jeux présentes à proximité du périmètre (Stuart Merrill, Bempt, gare de Forest-Est) sont toutes conçues pour les enfants en bas âge, et la tranche des 6 à 11 ans ne trouve pas d'équipements adaptés à ses besoins.

Situation projetée

En s'appuyant sur le maillage ludique déjà étudié et sur des opportunités identifiées lors des séances de participation, la proposition présente plusieurs implantations potentielles d'équipements ludiques permettant de renforcer l'offre tout en contribuant à un apaisement des espaces publics. L'implantation d'espaces ludiques (aires de jeux, mobilier ludique...) permet de les activer et de créer une mixité favorable au sentiment de sécurité : la présence de familles avec enfants au cœur même des identités contribue au contrôle social et peut attirer des publics de classes et de cultures variées. Les espaces ludiques implantés au sein du quartier devront être pensés pour différentes tranches d'âge, et devront particulièrement prendre en compte les besoins des enfants de plus de 6 ans.

La Politique de la Ville développe depuis 2020 le projet de maillage ludique de la Commune de Forest. Dans ce cadre, une carte ludique a été publiée en janvier 2024. Celle-ci présente à la fois les aires de jeux et les parcours ludiques existants et projetés.



Figure 16: La carte ludique – janvier 2024-Commune de Forest



Figure 17: Carte ludique verso. Janvier 2024, commune de Forest

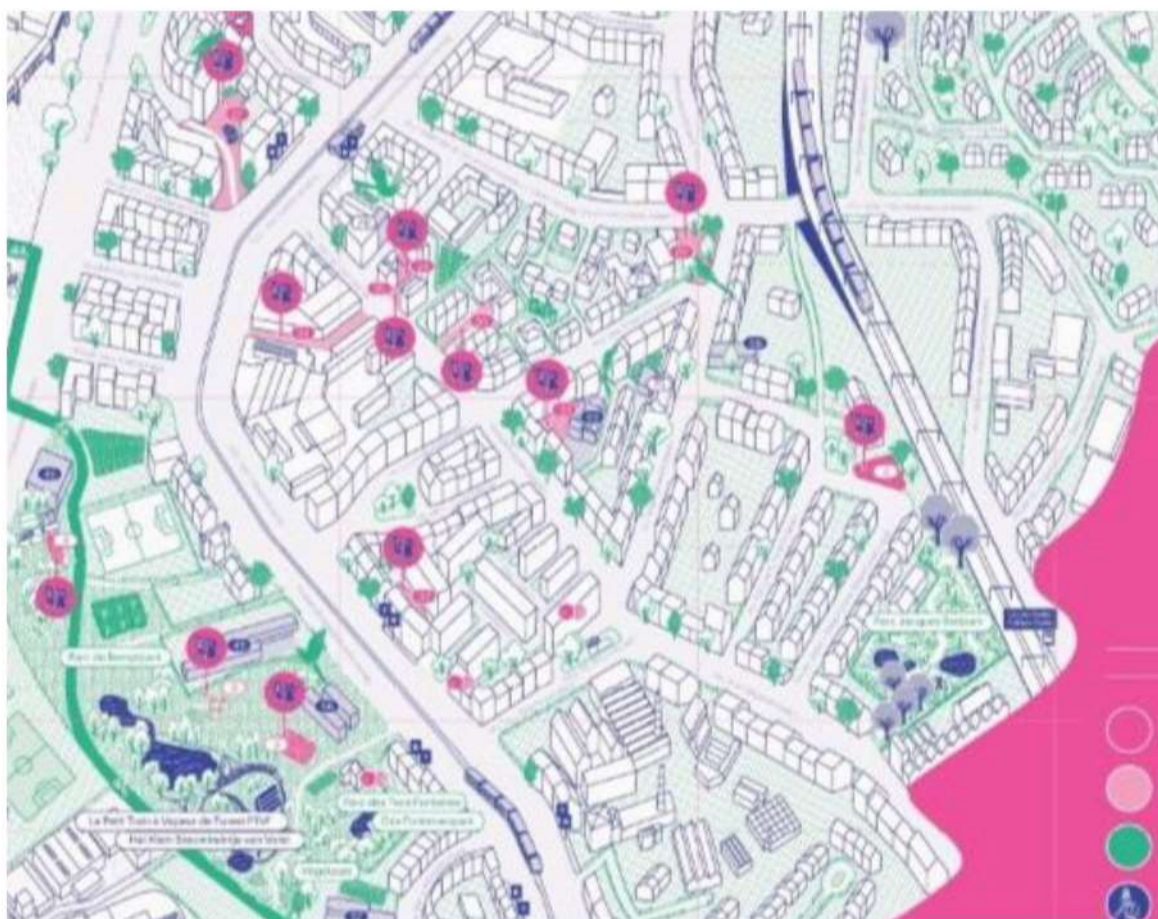


Figure 18: Zoom sur l'avenue de la Verrerie. Carte ludique

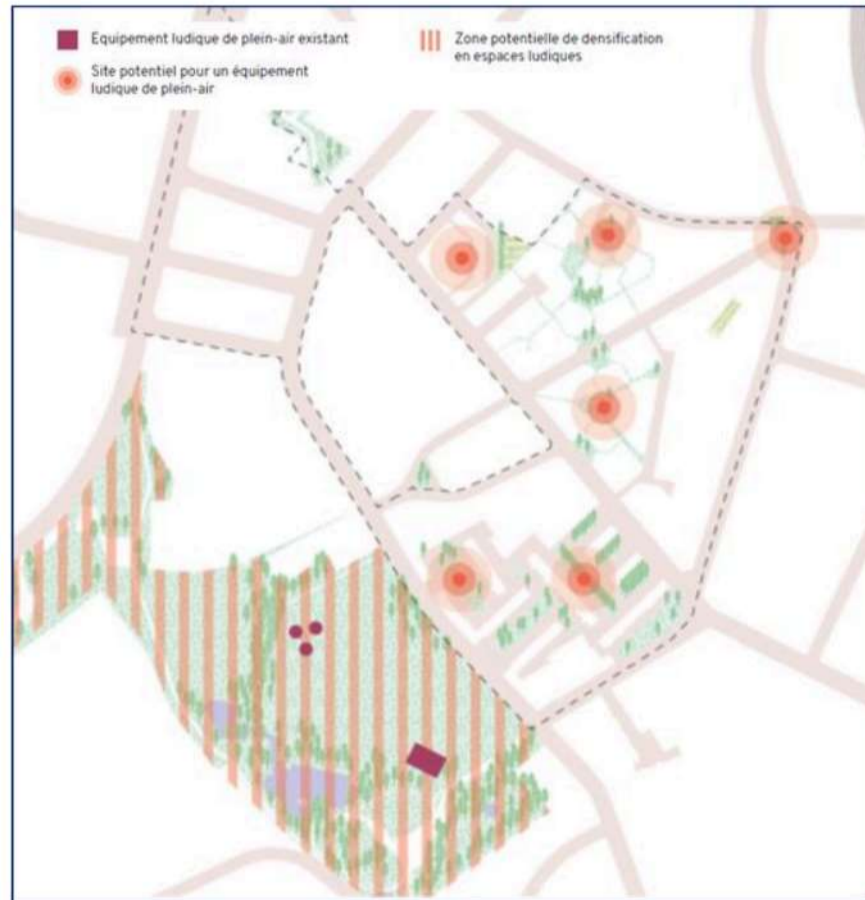


Figure 19: Plan de ludicité à l'échelle du contrat de quartier CQD 2Cités

On constate que l'avenue de la Verrerie est un des sites clef. On note le clos et l'avenue de la Verrerie comme espaces ludiques potentiels.

Les thématiques développées :

La corneille est très présente dans le quartier et a été relevée par les habitants lors des ateliers de participation organisés au printemps 2023. Afin de mettre en valeur les richesses des paysages floristiques et faunistiques (jardins potagers et vergers), le maillage ludique s'appuie sur ce thème et propose un parcours ludique "A la recherche de la corneille" qui est une évocation du *jeu du Corbeau* à la recherche des fruits (jeux de plateau).

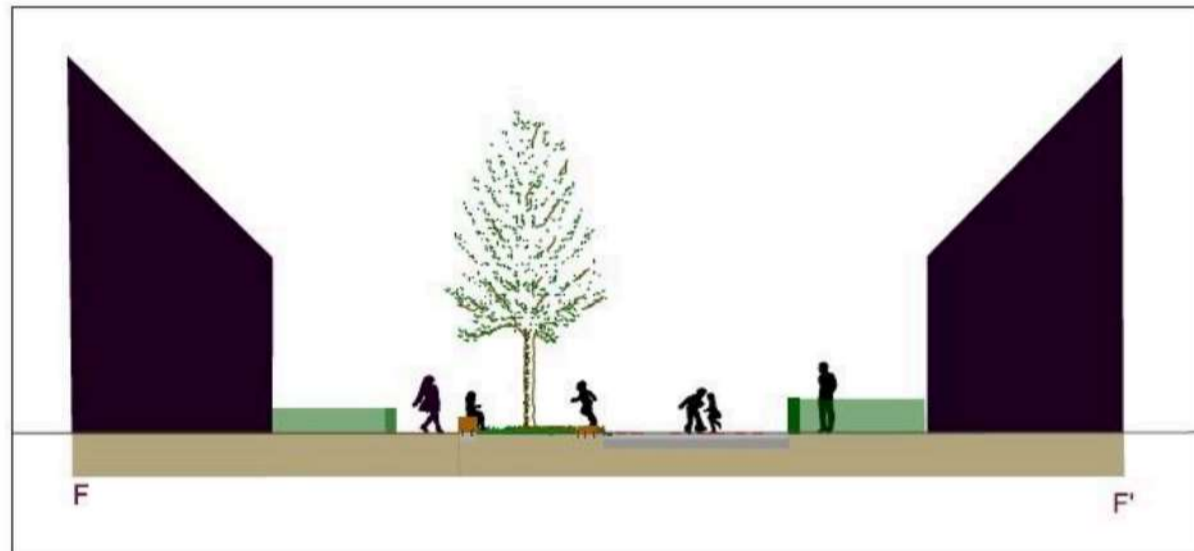
Ce parcours ludique est également une évocation de l'histoire de la Teinturerie Momm. Cette dernière développait le "rouge d'Andrinople" et se trouvait Chaussée de Neerstalle. C'est aussi pour cela que la couleur rouge est le fil conducteur du projet ludique.

Les matériaux :

Différentes chambres ludiques se développent sur des matériaux naturels comme le bois (rondins de 60 cm de haut maximum), les bancs, les structures de jeux, les parcours.

Les espaces ludiques :

- Le jardin ludique :



F-F' COUPE CLOS - SLUIT SNEDEN 1/100

Le jardin ludique est un îlot de fraîcheur à l'ombre d'un arbre.
Il permet de se reposer et est composé d'un parcours de rondins et d'un banc longitudinal.
Il a une superficie de 7,3m².



Référence du banc en bois



Références des rondins en bois

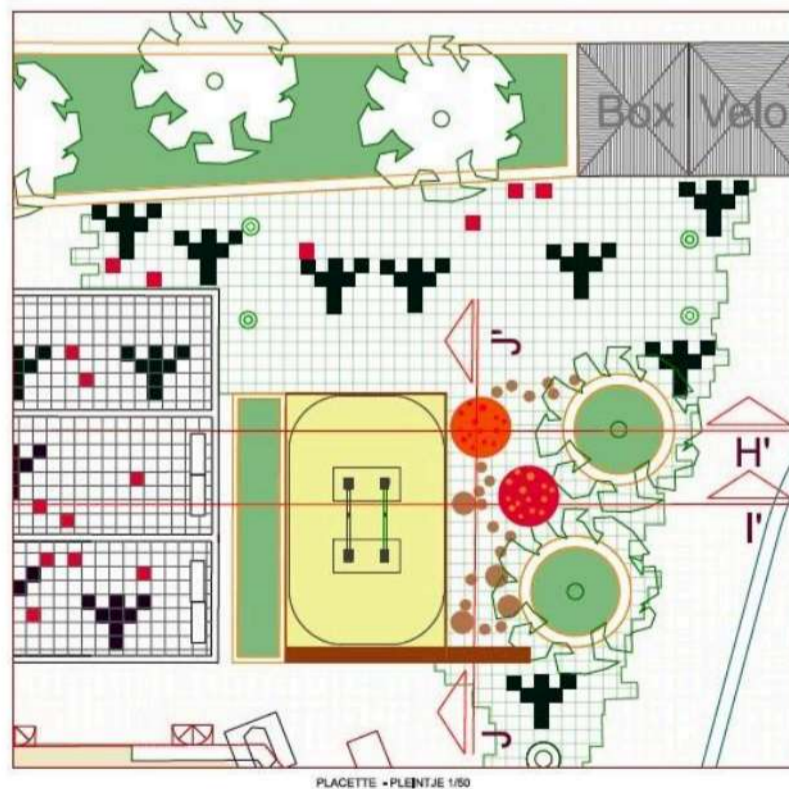
- La place de la corneille :



La place de la Corneille, située à l'extrémité du clos de la Verrerie est un lieu de marquage sur les pas de la Corneille.

Composé principalement de pavés rouges et noirs 25x 25 cm, c'est un jeu à échelle 1. Il ne crée pas d'obstacle visuel et permet aux véhicules de passer.

- La placette de l'avenue de la Verrerie :



La placette est un espace ludique intergénérationnel composé de structures ludiques formelles comme un jeu de barres parallèles dans un bac à sable accessible aux seniors. Ce quartier est habité par beaucoup de personnes âgées et comprend un centre pour seniors situé dans le Square Bia Bouquet qui pourront bénéficier d'un accès aisé à cet espace.

Cette placette est également dotée de jeux informels comme des rondins de bois, des buttes colorées et des marquages au sol.

Etant donné que le projet ludique comprend un jeu formel normé (les barres parallèles), la Commune de Forest pourra prendre la gestion de l'aire de jeux Verrerie à sa charge, ce qui facilitera son entretien.

Afin de sécuriser le site du passage des véhicules pour les enfants, des obstacles comme des assises et des arbres bloquent le passage.



Références de structures ludiques en bois

Des buttes orange et rouge ainsi que des rondins complètent le parcours ludique. Ce dernier reprend la thématique de la corneille.



Référence des buttes en béton place Orban



Références en rondins en bois Place Constantin Meunier à Forest



Référence du banc en bois

3. INVENTAIRE DES INCIDENCES PRÉVISIBLES DU PROJET

3.1. MOBILITÉ

Circulation piétons

La circulation des piétons sera grandement améliorée, puisque ceux-ci seront désormais prioritaires. L'appropriation de l'espace par les enfants sera encouragée par le traitement de la ludicité dans toute la rue et les nombreuses liaisons proposées entre l'aire de jeux aménagée sur la « placette » à hauteur du n°61, la crèche de la rue de la Teinturerie, les projets d'aires de jeux « Bonnes-Mères » et « Tilleuls » et les possibilités de circulation dans les différentes venelles du quartier, y compris le nouveau lotissement à venir sur le site « Van Roy » dont la voirie sera également réservée aux piétons.

Un espace de 1,5m de large est réservé aux piétons le long des façades et permettra aux usagers les plus faibles de bénéficier d'un espace complètement sécurisé.

Circulation vélos

La circulation des cyclistes sera grandement améliorée de par la mise en place de la zone de rencontre puisqu'ils seront prioritaires par rapport aux voitures et pourront circuler partout.

La circulation cycliste est garantie dans le tronçon de voirie classique par la mise en place d'un SUL.

Circulation automobile

La circulation de transit sera totalement supprimée du fait de l'installation de la zone en cul de sac entre les deux rues Lumière. Les vitesses n'excéderont plus les 20 km/h. On peut également s'attendre à une diminution des nuisances sonores.

3.2. GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le projet ne modifie pas l'écoulement des eaux souterraines et privilégie l'infiltration des eaux pluviales de manière à favoriser la recharge de celles-ci.

Les matériaux utilisés pour les massifs drainants sont des matériaux inertes (grave 20/60) exempts de pollution.

L'avenue de la Verrerie n'est pas située dans une zone d'aléa et de risque d'inondation, excepté pour les dernières maisons situées à l'angle avec la chaussée de Neerstalle.

L'infiltration des eaux pluviales est prévue en dehors de la zone de protection des captages d'eau souterraine exploités par Vivaqua au Bois de la Cambre/Forêt de Soignes. Elle n'aura pas lieu à proximité d'eaux de surface ou d'un site Natura 2000 ou d'une réserve naturelle.

L'avenue de la Verrerie n'est pas inventoriée actuellement dans la carte de l'état du sol qui reprend toutes les parcelles cadastrales pour lesquelles Bruxelles Environnement possède des informations vérifiées en lien avec la qualité du sol. Il n'y pas d'anciennes installations ou de pollution historique connue/suspectée sur ce site. Cependant quelques entreprises situées au numéros 17 à 25 et n°35 sont actuellement inventoriées.

3.3. ESTHÉTIQUE

L'aménagement projeté contribuera à améliorer la lisibilité de l'espace public auprès de ses différents usagers et sécurisera les déplacements de chacun. L'avenue sera largement verdurisée et le positionnement des plantations annulera l'effet « couloir rectiligne » qui peut inciter les véhicules à prendre de la vitesse. Les plantations devraient également améliorer les conditions climatiques locales lors de canicules. L'éclairage sera moins haut et plus adapté à un usage résidentiel en limitant l'impact

sur les conditions d'habitabilité des riverains et les revêtements spécifiques aux zones de rencontre favoriseront la convivialité.

3.4. LUDICITÉ

Le projet propose d'améliorer significativement la place de la ludicité et de contribuer à l'augmentation des espaces ludiques en :

- Augmentant les surfaces ludiques de 0 à 8 espaces ludiques dont 2 principaux (le clos et la placette de l'avenue de la Verrerie) en aménageant des espaces de jeux et des parcours.
- Développant une palette colorimétrique via des pavés rouges et noirs durables dans les zones de circulation en installant des revêtements semi-perméables (pavés à joints ouverts et pavés enherbés).
- Densifiant et diversifiant la ludicité grâce à l'installation de jeux formels (barres parallèles) et informels (rondins, buttes, parcours thématique), ainsi qu'un parcours ludique au sol sur la thématique de la corneille dans les jardins. Cela contribuera également à réduire le phénomène d'îlot de chaleur et à créer des lieux de rencontre intergénérationnels.

* * *